

## Représentant de l'Ordre sur le campus

Un représentant de l'Ordre des ingénieurs du Québec a été désigné au sein du corps professoral dans chaque faculté ou école de génie. Pour connaître son nom, il suffit de vous informer auprès de votre association étudiante. Ce professeur ingénieur peut répondre à vos questions sur le Prix universitaire du Mérite ainsi que sur tout autre aspect relatif à votre futur ordre professionnel.

### Renseignements complémentaires et dépôt des dossiers :

Ordre des ingénieurs du Québec  
Gare Windsor, bureau 350  
1100, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 2S2  
Téléphone : 514 845-6141 ou  
1 800 461-6141, poste 3123  
Télécopieur : 514 845-1833  
[www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca)

*L'Ordre des ingénieurs du Québec a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre de ses lois constitutives et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.*



Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-922611-32-9 (1<sup>ère</sup> édition, novembre 2003)

ISBN 2-922611-43-4 (2<sup>e</sup> édition, décembre 2005)

# PRIX UNIVERSITAIRE du Mérite

## ENCOURAGEMENT DE LA RELÈVE



## L'EXCELLENCE, UN IDÉAL

**L**a recherche de l'excellence se traduit par la quête d'un haut degré de qualité en toute chose. Cette philosophie s'accompagne de certaines valeurs fondamentales. Ainsi, l'exercice de la profession d'ingénieur à laquelle vous vous destinez est basé sur la compétence, la responsabilité, le sens de l'éthique et l'engagement social. Ces valeurs sous-tendent la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle mise en œuvre par l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Le Prix universitaire du Mérite constitue le volet Encouragement de la relève universitaire de ladite politique. Il vise à reconnaître le souci d'excellence démontré par certains étudiants en génie, membres de la Section étudiante, dont les résultats universitaires et l'engagement social et communautaire témoignent des valeurs de la profession.

### Concours

Chaque année, un concours est organisé afin de récompenser trois étudiants, membres de la Section étudiante de l'Ordre, qui se sont distingués par leur engagement social, tout en ayant eu du succès dans leurs études en génie dans un établissement universitaire du Québec. Les candidats doivent rédiger un court essai sur le sujet de *La responsabilité professionnelle de l'ingénieur*.

### Critères d'admissibilité

Au moment du dépôt du dossier, le candidat doit :

- ♦ être membre en règle de la Section étudiante de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
- ♦ cumuler 60 crédits ou plus dans votre baccalauréat en génie ;
- ♦ être étudiant à temps plein d'un programme d'études de premier cycle en génie ;
- ♦ être un étudiant à plein temps, exception faite des étudiants achevant leur baccalauréat à mi-temps par obligation (par exemple aucun autre cours à suivre)
- ♦ faire la preuve de l'obtention d'une moyenne générale cumulative minimale de 3 sur une note maximale de 4, ou l'équivalent.

### Montant du Prix

Lors d'une cérémonie officielle, les lauréats reçoivent un prix en argent, ainsi qu'une plaque attestant leur mérite :

1<sup>er</sup> prix : 7 500 \$ 2<sup>e</sup> prix : 5 000 \$ 3<sup>e</sup> prix : 3 000 \$

Le paiement se fera en deux versements : 75 % à l'obtention du Prix, 25 % après inscription au tableau des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

### Candidatures

Un appel de candidatures est lancé sur chaque campus. Le dossier de candidature doit inclure :

- ♦ le formulaire de candidature dûment rempli, disponible auprès de votre association étudiante et auprès du professeur représentant de l'Ordre sur le campus, ainsi que sur le site Internet de l'Ordre au [www.oiq-qc.ca](http://www.oiq-qc.ca) ;
- ♦ le curriculum vitæ ;
- ♦ l'essai sur le sujet de *La responsabilité professionnelle de l'ingénieur* (500 mots maximum) ;
- ♦ le relevé de notes original au moment du dépôt de la candidature (les télécopies, courriels et relevés Internet ne sont pas acceptés).

### Processus de sélection

L'évaluation de chaque dossier de candidature est basée sur les valeurs fondamentales de la profession. Trois critères seront examinés :

- ♦ l'engagement social de l'étudiant (dans la communauté, à l'université et/ou autre) : 40 % ;
- ♦ la qualité du dossier universitaire : 40 % ;
- ♦ la valeur de l'essai : 20 %.

Au sein de chaque établissement universitaire, deux finalistes sont choisis par un jury. Par la suite, un jury provincial sélectionne les trois lauréats.

### Renseignements généraux

La présentation du dossier complet original est requise ; aucune pièce ne sera acceptée après la date de clôture du concours.

- ♦ Les télécopies, courriels et relevés Internet ne sont pas acceptés.
- ♦ Les candidats sélectionnés devront faire la preuve de leur résidence au Québec. L'adresse inscrite sur le bulletin de notes fera foi.
- ♦ Un lauréat du Prix universitaire du Mérite ne peut soumettre sa candidature une seconde fois à ce prix.
- ♦ Nul ne peut anticiper la réussite d'un examen.
- ♦ L'Ordre se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix.